

Montréal, ce jeudi 1er mars 2018

Avis d'élection au comité de vérification

À l'attention des membres de l'AÉTÉLUQ,

Votre association étudiante cherche à combler son nouveau comité de vérification. Ce comité est composé de cinq personnes, dont quatre places réservées aux étudiants et étudiantes membres de l'association. Le conseil d'administration de l'AÉTÉLUQ a décidé d'appeler une assemblée générale extraordinaire afin d'en élire les membres (résolution CA-180222-02).

Procédures électorales

Plusieurs dates sont à retenir selon le calendrier électoral adopté par le conseil d'administration (résolution CAHS-180301-02). Le directeur exécutif, M. Francis Bouchard, est le responsable d'élection au comité de vérification. Les personnes désirant poser leur candidature ont jusqu'au jeudi 15 mars 2018 à 23h59 pour le faire selon les modalités décrites ci-bas. Une fois les candidatures confirmées, un avis de scrutin sera émis et le vote sera possible sur la plate-forme electionaeteluq.org. Le vote se déroulera à partir de l'avis de scrutin pour se terminer le 3 avril 2018 à 23h59. Les résultats seront entérinés à l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2018.

Être membre du comité de vérification

Le comité de vérification est régi par la section 5 des [Règlements généraux](#) de l'AÉTÉLUQ. Ses mandats sont de:

- a) S'assurer de la présence et de l'application de mécanismes de contrôle interne efficaces de l'association;
- b) Passer en revue les états financiers vérifiés;
- c) S'assurer du respect des textes réglementaires et des Lois et règlements en vigueur;
- d) Si nécessaire, travailler en collaboration avec le vérificateur de comptes externe;
- e) Se saisir et enquêter sur toute activité jugée suspecte dans la juridiction de l'AÉTÉLUQ;
- f) Tenir au moins une rencontre par année;
- g) Respecter et faire respecter la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de ses activités;
- h) Faire rapport annuelle de ses activités à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration;
- i) Tout autre mandat imparti selon les textes réglementaires.

Le poste de vérificateur à l'AÉTÉLUQ est un beau défi qui demande d'être autonome, proactif, de travailler en collégialité et qui peut être très avantageux dans votre cheminement professionnel. Les membres du comité de régulation sont rémunérés selon les dispositions

prévues par la [Politique d'allocation et de remboursement des dépenses](#). Les membres doivent également respecter en tout temps le [Code de déontologie](#).

Candidature

Pour pouvoir être éligible, il faut remplir les conditions prescrites par l'article 5.2 et 2.1 des [Règlements généraux](#):

- a) Tout étudiant admis à un programme à la Télé-université ou inscrit en tant qu'étudiant libre;
ET
- b) Ayant acquitté sa cotisation.

Pour poser votre candidature, vous devez formuler votre intention par écrit à la personne responsable d'élection à francis.bouchard@aeteluq.org. Cette intention doit être accompagnée et contenir l'ensemble des informations suivantes, tel que décrit dans l'article 3.4.2 de la [Politique électorale](#):

- a) Nom et prénom;
- b) Signature de la personne candidate;
- c) Poste visé par la candidature;
- d) Numéro étudiant composé de huit (8) chiffres;
- e) Programme d'étude;
- f) Code permanent;
- g) Courriel et numéro de téléphone;
- h) Lettre d'intention;
- i) Tout document ou toute information exigée par le responsable d'élection afin de valider l'éligibilité du candidat ou mener à bien une des fins électorales.

Le responsable d'élection au comité de vérification